COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

Plateforme CDE Maroc
منتدى إتفاقية حقوق الطفل ـ المغرب
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵓⵙⴳⵎⵉ ⵏ ⵓⵖⵔⵉⴱ

Amici dei Bambini
LE DROIT D'ÊTRE FILS

Services de Protection de l'Enfance au Maroc

Rapport d'enquête des acteurs œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance

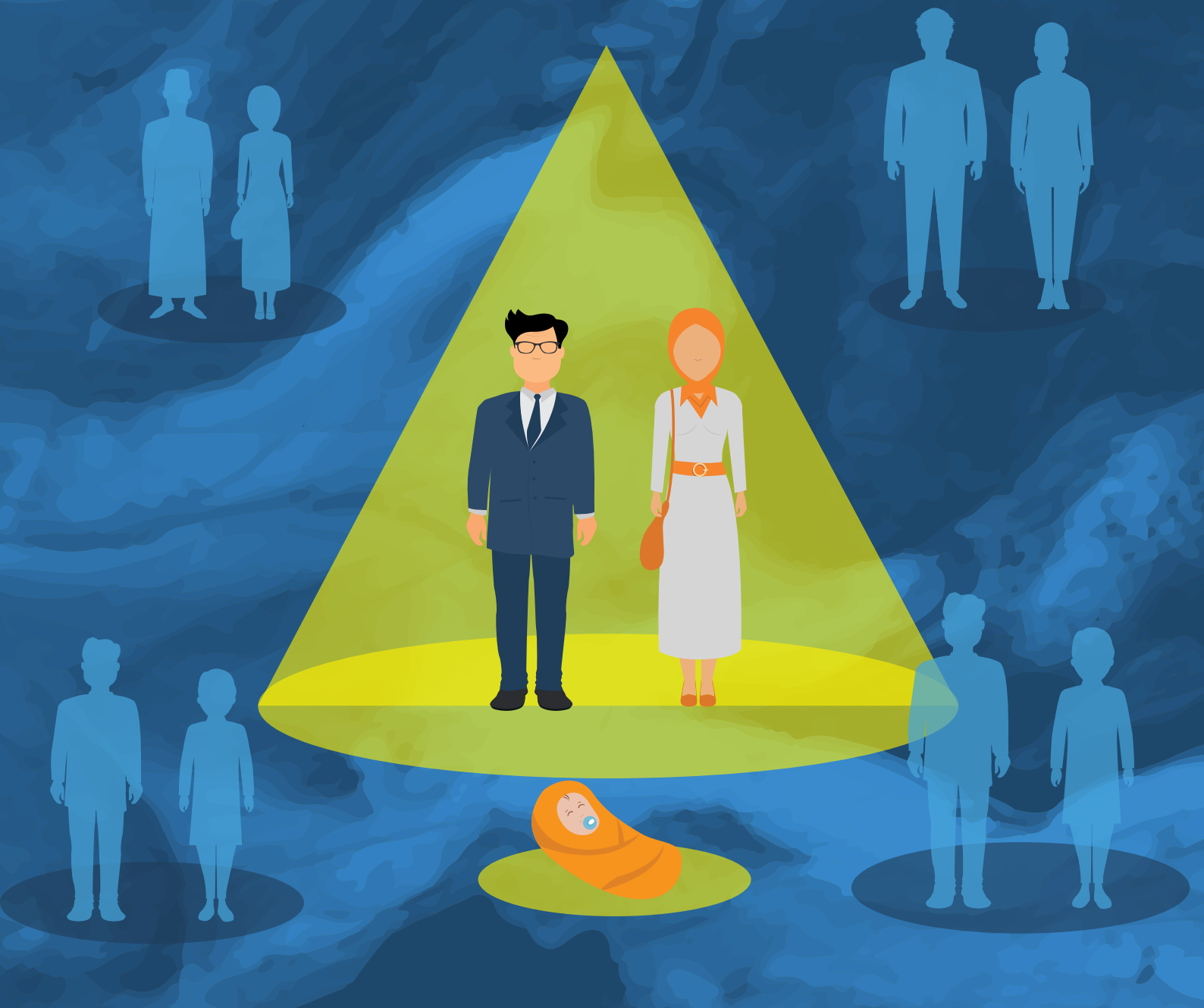

Table des matières

Préambule
Contexte
Remerciements
Acronymes
Axe I. Identification des organismes
Axe II. Structure interne
Axe III. Connaissance en matière de droit de l'enfant
Axe IV. Obstacles
Axe V. Action Publique, Problèmes et solutions envisageables
Axe VI. Plaidoyer et réseautage associatif
Annexe A Cartographie
Annexe B Questionnaire

Préambule

L'enquête sur les problématiques liées à l'accès aux services de Protection de l'Enfance au Maroc s'inscrit dans le cadre du projet Plateforme CDE : Projet de Création d'une Plateforme Nationale pour le développement, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques en matière d'enfance, dans le respect de CDE , cofinancé par l'Union Européenne et réalisé par Ai.Bi., en partenariat avec Association Osraty, Fondation Rita Zniber, Association Dar Al Atfal Al Ouafae et SOS Villages d'Enfants.

Il s'agit d'une enquête quanti-qualitative visant à identifier les problématiques liées au fonctionnement des services de Protection de l'Enfance, notamment celles mises en place par les Organismes de la Société Civile. Cette enquête a été le point de départ pour alimenter le débat et identifier des recommandations qui puissent faciliter la protection de l'enfance et, en même temps, rédiger une cartographie de l'offre nationale des Services de Protection de l'Enfance de la part des associations qui potentiellement pourront intégrer la naissante Plateforme CDE Maroc.

En particulier, une analyse méthodique des informations recueillies a permis d'identifier les bonnes pratiques à valoriser, ainsi que les faiblesses et les recommandations pour l'amélioration du système.
Pour obtenir une vision globale la plus réaliste possible, l'analyse a été structurée en se basant sur 4 sources de données différentes :

- à travers 55 entretiens directifs[1] (annexe B) et 3 focus groupes menés entre octobre 2016 et septembre 2017 avec les représentants des associations locales de la protection de l'enfance et les délégués de l'Entraide Nationale. Cette méthodologie nous a permis d'identifier les caractéristiques des centres et des associations qui œuvrent dans le secteur de la protection de l'enfance, notamment leur structuration interne et niveau de préparation en matière de droits de l'enfant, leur capacité de réseautage et de compréhension des lois nationales et des conventions internationales. En même temps, ces entretiens nous ont permis de collecter leurs perceptions par rapport aux problématiques rencontrées et à des possibles solutions envisagées.

[1]Nous avons choisi cette méthode de collecte des données plutôt qu'un questionnaire car beaucoup de femmes participant à l'enquête étaient analphabètes, et n'auraient donc pas pu répondre à un questionnaire écrit. Entre autres, nous avons privilégié cette méthode par rapport à un entretien semi-directif en raison du grand nombre de personnes participant à l'étude. En effet, un entretien directif permet de comparer les réponses d'un plus grand nombre d'interviewés et avec plus de précision qu'un entretien semi-directif.

- à travers des échanges périodiques avec les partenaires du projet qui travaillent sur le terrain en contact direct avec les bénéficiaires et les institutions ; notamment ceux œuvrant dans le domaine de l'accueil et de la prise en charge des enfants sans protection familiale, qui nous ont aidé dans l'interprétation de certaines réponses, en se basant aussi sur la comparaison avec celles présentes dans les archives de leurs associations ;

- à travers 6 jours de formations au profit de 35 OSC, organisées dans le cadre du projet entre le 9 et le 14 Mai 2016 et 3 jours entre le 25 et le 27 Octobre 2016. Grace à ces formations, les associations de la naissante Plateforme ont réalisé un plan d'action de plaidoyer sur la thématique (en validant le travail de recherche effectué).

La méthodologie d'enquête a été élaborée par l'équipe de projet en collaboration avec le Comité de Pilotage, et par la suite a été validée par le groupe de travail « protection de remplacement » de la Plateforme CDE Maroc. Comme déjà explicité, les données ont été collectées de différentes sources. Selon la source, les personnes chargées de la collecte ont utilisé différents outils de recueil de l'information. Notamment, la Chargée de projet et l'Assistante se sont chargées de la collecte auprès des institutions et des associations, grâce à des rencontres individuelles et de groupe et à la systématisation des informations et commentaires provenant des associations. Les focus groupes nous ont servi ainsi comme opportunité de mettre en interaction les différents acteurs soit étatiques soit associatifs, couvrir les différents angles qui définissent la situation de l'enfance au Maroc, obtenir des réponses immédiates à certaines incompréhensions résultantes des problèmes de concertation.

Contexte

Depuis que le Maroc a adopté le Plan d'ajustement structurel[2], il s'est focalisé sur le développement économique, ce qui a fortement marqué le secteur du développement social. La fin des années quatre-vingt-dix a connu plus d'ouverture sur le travail social associatif d'où la prolifération d'un ensemble d'associations actrices dans le développement, grâce aussi à l'Initiative Nationale du Développement Humain. Les associations au Maroc ont été les premiers acteurs à soutenir la cause de l'enfance difficile au Maroc. De nos jours les politiques publiques démontrent de plus en plus d'intérêt pour la question de l'enfance au Maroc et surtout l'enfance sans protection familiale. Avec la ratification de la convention relative aux droits des enfants, le Maroc s'est engagé à respecter les critères et les normes internationales de la protection de l'enfance.

En 2014, dans ses observations finales, le Comité des droits de l'Enfant reconnaît et salue les actions faites par le Maroc dans le cadre de la protection de l'enfance[3] : soit en termes de mesures législatives :

Tel que la révision de l'article 6 du Code de la nationalité (loi n° 62-06 du 23 mars 2007), qui accorde désormais aux enfants la nationalité de leur mère ; Réforme du Code de la famille (Moudwana), dont le texte a été publié au Journal officiel (n 05184 du 5 février 2004) ; Réforme du Code pénal et du Code de procédure pénale, qui renforce la protection des enfants en conflit avec la loi » , le comité a aussi pris avec satisfaction l'acte de la ratification des instruments comme: « Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant (avril 2009) ; Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (mai 2013) ; Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (avril 2011) ; Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote)[4] (en 2013) ; Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (2013) ; Convention du Conseil de l'Europe sur les relations concernant les enfants (2013)».

[2]La notion d'ajustement structurel, appliquée aux pays sous-développés, est étroitement liée à la spirale infernale de l'endettement international, ainsi qu'à la crise de paiement qui l'a suivie au début des années 1980. Limité, au départ, à certains pays de l'Amérique latine, le phénomène de cessation de paiement s'était généralisé pour toucher plusieurs pays producteurs de pétrole, notamment après le contrechoc pétrolier de 1986. Face à l'ampleur du phénomène d'insolvabilité, les bailleurs de fonds internationaux, notamment le FMI et la Banque Mondiale, avaient décidé d'exiger des pays emprunteurs de s'engager à prendre des mesures économiques et financières radicales, pour parvenir à dégager des excédents financiers et rembourser leur dette extérieure. Ces mesures étaient consignées dans des programmes annuels ou pluriannuels appelés « Plans d'Ajustement Structurel »

[3]Distr. Générale, 14 octobre Français Orginal : Anglais CRC/C/MAR/CO/3-4 convention relative aux droits de l'enfant Nation Unies

[4]Aujourd'hui, la Convention de Lanzarote est signée, mais pas encore ratifiée

Aussi qu'en terme de mesures institutionnelles et politiques le comité a salué les actions : Plan «Ikram» du Gouvernement pour l'égalité des sexes (2012-2016) ; Programme d'urgence relatif à l'enseignement (2009-2012) ; Plan d'action national pour l'enfance (2006-2015) ; Initiative nationale pour le développement humain, lancée en 2005, et volet de cette initiative consacré à la protection et à la promotion des droits des enfants. »

Des programmes pour la protection de l'enfance en situation difficile ont été instaurés, mais on ne peut parler de politique qu'avec l'adoption en mars 2016 de la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc. Elle représente une première action dans son genre vue sa conception bottom-up ; qui fait participer un ensemble d'acteurs associatifs du terrain et a aussi traité la question de l'enfance de façon spécifique concertée en faisant de la question de l'enfance une prérogative nationale et non pas seulement d'un Ministère. Cependant, en termes d'application et de mise en oeuvre, il n'y a pas encore moyen d'évaluer le niveau d'avancement.

Pourtant les acteurs œuvrant dans la protection de l'enfance affrontent toujours un ensemble de problèmes, et ils font face à une panoplie d'obstacles matériels, administratifs, et au manque de compétences spécifiques.

Le système de protection de l'enfance résulte plutôt répandu et non standardisé à niveau national. Initiatives institutionnelles et associatives de qualité à niveau local risquent souvent d'échouer pour un manque de support continué ou, parfois, pour une absence de vision à moyen et long terme. Les Institutions étatiques insaturées font toujours face à plusieurs obstacles, en même temps les associations et malgré leurs efforts sont incapables d'accomplir la mission de la protection sans une étroite collaboration avec les premières.

Les associations témoignent l'amélioration de la situation de l'enfance par rapport au passé, pourtant elles confirment qu'il y a encore beaucoup de travail à faire dans ce cadre, ainsi que d'autres enjeux contemporains s'ajoutent surtout dans les grandes agglomérations comme Casablanca.

En considérant les efforts des OSC de la protection de l'enfance au Maroc, et suite à l'accompagnement qui a été fait tout au long des années précédentes, le présent rapport vient diagnostiquer les capacités et les enjeux des acteurs œuvrant dans la protection de l'enfance, en particulier des acteurs qui mettent en place des services pour la prévention de l'abandon des enfants de la part de leur famille et des services de protection de remplacement, afin de faire un état de lieu des initiatives de protection de l'enfance sur tout le territoire marocain, et d'approcher l'organisation et la coordination des acteurs et proposer des recommandations pour une standardisation des services pour la protection de l'enfance. Procurer une base de données pour les projets de renforcement et d'accompagnement de ces dernières aussi pour uniformiser leurs voix et coordonner leurs actions de plaidoyer en faveur d'une enfance en situation difficile.

Remerciements

Le présent document a été réalisé grâce à la collaboration d'un ensemble d'acteurs que nous tenons à remercier de leur disponibilité et leur ouverture.

Nous tenons à remercier toutes les associations qui ont participé généreusement avec leurs informations et leur temps.

Nous remercions aussi les délégués locaux de l'Entraide Nationale de toutes les villes visitées qui ont démontré une disponibilité et une interactivité très admirable témoignant l'intérêt qu'ils portent pour la question de l'enfance.

Nous remercions aussi toute personne et institution qui a participé de près ou de loin dans la conception de ce modeste travail, qui vise à promouvoir la coordination des efforts des acteurs de la protection de l'enfance afin de valoriser l'efficience des services.

Nous espérons que ce travail puisse être une base pour la naissante Plateforme Convention Droits de l'Enfant Maroc.

Merci pour votre collaboration

Acronymes

ANCFCC	Agence Nationale de la Conservation Foncière du Cadastre et de la Cartographie
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IRCAM	Institut Royal de la Culture Amazighe
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
PANE	Plan d'Action Nationale pour l'Enfance
PPIPEM	Politique Publique Intégré pour la Protection de l'Enfance au Maroc
UPE	Unité de Protection de l'Enfance

Axe I.

Identification des organismes

Parmi les OSC rencontrées dans le cadre de cette enquête, 43 sont celles qui ont répondu entièrement ou partiellement aux questions posées par notre enquêtrice. Nous relevons que la majorité d'entre eux sont des associations à but non lucratif de droit marocain et seulement 2 déclarent être aussi reconnues d'utilité publique. Leur date de création se colloque pour la plupart entre l'année 2001 et l'année 2016, seulement 7 sont créés entre 1985 et 1998, enfin la plus ancienne existe depuis l'année 1934.

Elles œuvrent sur 11 régions différentes, dans les villes de : Laayoune, Guelmim, Agadir, Marrakech, Taroudant, Beni Mellal, Rabat, Casablanca, Fès, Meknès, Tanger, Oujda, Figuig-Bouarfa, Errachidiya.

- **Type d'activité :**

Le 67% gère un centre d'accueil avec hébergement, le 44% s'occupe d'activités d'accompagnement et orientation des enfants et des jeunes vulnérables, parmi lesquelles 4 s'occupent aussi d'accompagnement de femmes et 1 seule association déclare travailler dans la médiation entre les enfants et leur famille d'origine. Le 19% offre des services dédiés aux enfants en situation d'handicap, le 15% est spécialisé dans la violence à l'égard des enfants et 1 seulement dans la santé. Le 33% s'occupe de la protection et défense des droits de l'Enfant comme activité principale ou subsidiaire. Le nombre de bénéficiaires s'atteste à 1820 unités, mais seulement 18 OSC sur 43 ont pu répondre à cette question.

- **Sources de financement :**

Le 56,52% des fonds reçus par les OSC relèvent de l'état : Entraide Nationale, Municipalités, Ministères et organismes comme l'INDH, l'ANCFCC et l'IRCAM. Le 18,84% provient des donations des privés et des entreprises. L'aide internationale (bailleurs et ONG) compte pour un 24,64%.

- **Parties prenantes :**

La question a été interprétée de deux façons différentes par les OSC sondées : certaines ont considéré les partenariats en termes de soutien financier, en particulier on retrouve le soutien pour le payement des charges de fonctionnement et le payement des salaires pour la majorité des cas ; certaines d'autres répondent aux partenariats en terme de coordination pour une meilleure prise en charge de l'enfant et pour le respect de ces droits. La majorité des OSC a à l'actif entre 3 et 5 partenariats.

Axe II.

Structure interne

Parmi les associations interviewées, seulement 18 ont donné les chiffres relatifs au nombre du personnel, mais la majorité a répondu aux questions suivantes sur l'encadrement et la formation.

Dans les 18 associations nous trouvons employés 155 hommes et 161 femmes, la majorité avec des contrats directs avec l'association ou en tant que fonctionnaires de l'état payés par les autorités publiques (souvent l'Entraide Nationale), normalement la durée du travail est de longue durée, entre 10 et 8 ans. La majorité du travail avec les enfants est à la charge des éducateurs non spécialisés, parfois il existe un assistant social et seulement dans deux cas il y a la présence d'un psychologue.

Toutes les associations prévoient des formations régulières pour leurs équipes, à part une qui a répondu «très rarement» et une autre qui a répondu qu'ils ne reçoivent pas des formations mais ils donnent des formations aux autres OSC.

La majorité des OSC disposent d'un règlement intérieur ou d'une charte éthique à l'intention du personnel, seulement 5 associations ont répondu qu'ils ne disposent pas d'un document écrit mais ils déclarent qu'un suivi régulier du personnel est assuré par la direction.

La dernière question posait sur la situation de l'enfance au niveau régional. Pour la majorité des OSC, la situation est en amélioration dans le sens où une évolution existe, les acteurs sont plus sensibilisés, mais il reste un manque des moyens en termes de ressources humaines, financières et outils de travail adaptés. Les temps sont aussi très longs et la coordination difficile. Trois associations dénoncent la détérioration de la situation pour les catégories des enfants migrants, des enfants victimes de violences et des enfants toxicomanes.

Axe III.

Connaissances en matière de droit de l'enfant

Selon les réponses des associations sondées, la majorité a des connaissances en matière de droits de l'enfant très basique. Beaucoup d'entre eux ont reçu des formations (par l'UNICEF, l'INDH, le projet Plateforme CDE), certaines sont informées par les médias. A la question sur les lignes directrices relatives à la protection de remplacement, la moitié des OSC répondent ne pas avoir de connaissances.

- **Désinstitutionalisation :**

Seulement 10 associations travaillent pour la désinstitutionalisation, principalement ils se concentrent sur la kafala et sur la famille d'accueil. Une association travaille pour éviter l'institutionnalisation des enfants victimes de violence et pour la préservation des liens familiaux et la réinsertion dans le milieu d'origine. Les associations travaillant spécifiquement avec les enfants en situation d'handicap, lamentent l'impossibilité de trouver des alternatives à l'institution car les enfants sont très discriminés.

- **Mécanismes de consultation de l'enfant lors de la prise de décision :**

La totalité des OSC déclarent consulter l'enfant lors de la prise de décisions pour son avenir (le placement en famille, le tentative de réconciliation avec la famille biologique, etc..) mais les mécanismes utilisés ne sont pas clairs : une association parle de consultation de l'enfant à travers des séances avec un psychologue, une autre parle de réunions d'équipe pédagogique pour l'étude des dossiers des enfants et institution d'une période d'observation de l'enfant avant de prendre la décision sur son cas. Seulement une association mentionne l'adoption d'un manuel de procédures pour la consultation de l'enfant.

- **Procédures de placement de l'enfant :**

L'enfant est placé dans les centres par procédure judiciaire et le juge reste le responsable. Cependant, seulement deux associations répondent « oui » à la question « est-ce qu'il y a un suivi de la part des autorités compétentes ? ».
Dans le même sens, une procédure de recherche de la famille biologique de l'enfant est activée seulement sur initiative de l'autorité compétente et non par initiative standard de l'association.

- **Procédures pour la visite des parents :**

Toutes les associations ayant la prise en charge d'enfant avec des parents connus sont organisées pour la gestion des rencontres entre les enfants et leurs parents.
Certaines associations dédient un espace spécifique à l'intérieur du centre et fixent des jours pour ces rencontres. D'autres donnent la possibilité aux enfants de passer les week-ends et les fêtes chez leur parents, d'autres, par contre, le font seulement sur demande du juge ou de la cellule pour la femme e l'enfant victime de violence du tribunal. Deux associations organisent des programmes de visites dans les milieux de provenance de l'enfant.

Axe IV.

Obstacles

Les associations répondent de manière variée à la question relative aux obstacles qui entravent leur travail, donnant une longue série d'exemples :

- Absence d'accompagnement socio-pédagogique à l'école ;
- Absence de coordination entre les établissements concernés par la problématique ;
- Absence d'infrastructures d'épanouissement ;
- Manque de ressources humaines et financières ;
- Manque de compétences spécialisées dans la région (psychologues,spécialistes en addiction, etc) ;
- Problèmes dans l'intégration familiale, les projets d'accompagnement ne peuvent pas subvenir aux besoins de la famille mais ils se limitent au suivi ;
- Absence du statut juridique pour l'assistant social ;
- Pluralité des interlocuteurs ;
- Absence des politiques législatives spécifiques dans le domaine de l'enfance ;
- Image stéréotypée des établissements de la protection sociale dans l'opinion publique ;
- Manque du système de protection d'enfance territorialisé ;
- Manque d'accès à la scolarisation adapté ;
- Manque de stabilité et de responsabilité du staff impliqué ;
- Peu de bénévoles ;
- Faible contribution effective des parties prenantes ;
- Absence totale des cycles de formations au ou profit de tout le personnel ;
- Lenteur dans les procédures administratives surtout pour des changements ou des blocages.

Bonnes pratiques dans la protection de l'enfance :

La protection de l'enfant étant un domaine multisectoriel, elle contribue à la promotion générale de tous les droits de l'enfant. Pour la majorité des OSC, il s'agit d'un secteur spécialisé des services sociaux, de la justice et de la sécurité, etc.. qui, par définition, doit aussi travailler étroitement avec d'autres secteurs, auxquels il doit être intégré, tels que la santé, l'éducation, le travail etc...
D'autres bonnes pratiques, selon l'avis des associations sondées, sont : traiter les enfants abandonnés comme nos propres enfants ; la mise en place de l'UPE ; le modèle de familles d'accueil à Casablanca ; l'utilisation de programmes artistiques et sportifs pour la médiation avec l'enfant ; le coaching et le mentoring/tutoring ; le travail de plaidoyer fait en commun par les associations pour la PPIPEM ; le Conseil de l'enfant ; le modèle de prise en charge de l'enfant en situation de rue à Casablanca ; la prise en charge de la mère célibataire à Casablanca et Tanger.

Sensibilisation de l'opinion publique :

21 OSC déclarent mettre en place des campagnes de sensibilisation, en particulier à travers leur page web, avec des séances dans les établissements scolaires ; avec des kiosques à côté des marchés de la ville ; avec des tables rondes et des soirées de gala ; à travers des dépliants adaptés ; en organisant des activités pendant la journée nationale et internationale de l'enfant ; travail avec la presse.

Axe V.

Action Publique, Problèmes et solutions envisageables

Le 90 % des sujets enquêtés, répondent que la politique a fait le nécessaire pour les problèmes de l'enfance, mais ils lancent la sonnette d'alarme sur la longueur dans la mise en œuvre des politiques, l'implication par-à coups des associations et le manque de programmes de vulgarisation sur les problématiques de l'enfance au Maroc (abandon et violence sexuelle parmi les autres).

- **Les problèmes les plus urgents pour l'enfance:**

Le 41 % des associations disent que le problème le plus urgent est l'abus et la violence envers l'enfant, le 18 % pointent le doigt sur la fragilité de la famille et des parents dans leur responsabilité parentale, suivi par le 12 % des OSC qui pensent que le problème majeur soit le manque d'une acceptation sociale de l'enfant issu hors mariage, suivi par la déperdition scolaire (6%).

- **Solutions :**

Trois associations répondent qu'actuellement des solutions à ces problèmes ne sont pas réalisables, cependant la majorité des associations répondent avec des propositions pour des solutions possibles :
Pour prévenir et diminuer les cas de violence et abus il faut créer un système territorial de protection de l'enfance visant la promotion du mécanisme de signalement et le renforcement des procédures de traitement des signalements, ainsi que la création d'un centre d'évaluation des méthodes et des procédures de travail.

Pour renforcer la cellule familiale, il est possible d'organiser des formations, créer une coordination entre les intervenants territoriales, faire un suivi des cas à travers des ressources humaines spécialisées et formées, assurer un processus d'intervention uniforme entre toutes les structures.

Pour enlever la stigmatisation envers l'enfant issu de relation hors mariage, il faut faire des sensibilisations, mais aussi soutenir l'enfant en améliorant son statut, faisant un suivi psychologique, réalisant des projets d'insertion dans la société à travers des parcours de développement personnel, en assurant toujours la régularisation des papiers de l'enfant et favorisant le placement en famille. Mais aussi renforçant les programmes de prévention de l'abandon, de soutien aux mères, diffusant la gratuité des tests ADN afin de faciliter la reconnaissance de la part du père.

Pour la déperdition scolaire il est possible de sensibiliser et d'informer les institutionnels, la société civile et les familles sur les lignes directives relatives à la protection de remplacement des enfants, la mise en place des centres de protection sociale pour les enfants démunis et plus particulièrement les petites filles non scolarisées dans toute la région, la mise en place des centres d'écoute dans les établissements scolaires, renforcement du soutien matériel et logistique dans les politiques publiques relatives à l'enfance, investissement des médias pour fournir des infos éducatives au profit des enfants, modification de certaines lois marocaines.

- **Les facteurs de risque à la mise en place de solutions :**

Les facteurs de risque sont représentés par la lenteur des administrations publiques, par la difficulté dans l'obtention de ressources financières et humaines adéquates, par la situation de pauvreté économique et éducative des familles, enfin par la non volonté des autorités ou des OSC au travail en coordination.

Axe VI.

Plaidoyer et réseautage associatif

14 parmi les associations enquêtées, déclarent avoir déjà entrepris des actions de plaidoyer, parmi lesquels 5 parlent d'actions en réseau. Les thématiques principales de plaidoyer sont : la mise en œuvre de la PPIPEM, l'amélioration de la loi sur la kafala, le mariage des mineures, règles sur l'enregistrement à l'état civil. 4 associations déclarent avoir observé des résultats positifs après leurs actions de plaidoyer.

- **Réseautage :**

30 associations répondent travailler en réseau avec une ou plus associations, à niveau régional la plupart, à niveau nationale 8 OSC. Les associations qui ne collaborent pas avec d'autres réalités répondent qu'ils n'ont pas les ressources ou la mission pour le faire ou qu'ils ne partagent pas la même vision que les autres. La majorité des collaborations sont des partenariats et des échanges entre deux associations, 8 sont les associations qui mentionnent leur engagement dans des collectifs ou groupes de travail.

25 associations répondent que travailler en réseau est plus efficace que travailler seuls, 18 ne répondent pas. Ils considèrent efficace travailler avec d'autres sujets principalement car : l'union fait la force ; pour échanger, apprendre et partager les bonnes pratiques ; pour donner plus de services aux bénéficiaires ; pour faciliter le passage des informations ; pour améliorer la qualité du travail ; pour pouvoir répondre aux situations d'urgence de façon concertée.

- **Rôle de la société civile :**

À la question si la société civile peut résoudre les problèmes de l'enfance, les associations répondent à l'unanimité moins une, qu'elle peut le faire seulement accompagnée par l'état. Certaines associations rappellent aussi que le rôle des OSC est celui de faire pression sur l'état, plaider afin que les problèmes des enfants soient connus par tout le monde afin que la situation puisse changer et que tous les enfants puissent jouir de leurs droits.

- **Participation à un événement annuel organisé par le regroupement national des OSC de la protection de l'enfance :**

Toutes les associations se démontrent intéressées à participer à une dynamique associative nationale qui se rencontre chaque année pour une conférence (ou Assemblée générale) visant la discussion sur les problématiques les plus urgents de l'enfance au Maroc à condition que ce ne soit pas un événement de bois, mais une réelle opportunité de discussion et apprentissage. Dans le même sens, la majorité des associations sondées, seront intéressées à participer à l'échange d'informations spécialisées sur une page web dédiée au travail des OSC de la protection de l'enfance.

- **Prise de décision intégrée :**

Il a été demandé aux associations si les autorités les consultent avant de prendre des décisions étant leurs connaissances et opinions reconnues. Un peu plus de la moitié des OSC répondent « oui » (51,16%) certains de manière régulière, d'autre seulement pendant les consultations nationales pour la PPIPEM, mais la majorité ne spécifie pas la fréquence de ces consultations. Pour ce qui concerne obligatoirement la présence de l'OSC dans le processus décisionnel et dans la programmation future à niveau régional, les réponses positives tombent à 27,91 %, mais la majorité des associations (76,74%) pensent que la société civile serait capable d'influencer, de sensibiliser et d'être utile aux décideurs car elle connaît la réalité du terrain, elle a parfois des partenariats internationaux, elle peut pousser l'état à respecter les conventions internationales signées, elle représente l'opinion publique.

- **Recommandations pour la création d'une Plateforme Associative Nationale pour la protection de l'enfance au Maroc :**

- adopter une vision claire de la problématique ;
- préciser la mission du réseau ;
- établir une stratégie d'action professionnelle ;
- fournir une chaîne de services accessibles aux enfants;
- établir des normes pour les structures d'accueil et les mécanismes de supervision et de contrôle ;
- identifier les besoins nécessaires pour la protection de l'enfant ;
- élaborer de manière participative une feuille de route relative au cadre partenarial des ONG et des acteurs institutionnels ;
- établir une charte éthique standard ;
- informer les associations sur toutes les lois relatives à la protection de l'enfant ;
- instaurer une plateforme de travail, renforcer les capacités et les compétences des acteurs intervenants auprès des enfants par des formations continues ;
- organiser des campagnes de sensibilisation pour la protection des enfants, élaborer et adopter une stratégie et un agenda de plaidoyer pour changer, consolider ou ratifier des lois relatives à la protection des enfants ;
- mettre en place des indicateurs de suivi, et d'évaluation de l'application des droits de l'enfant ;
- avoir un bureau, un conseil consultatif, une cellule d'écoute et de médiation, un bureau exécutif, un comité de gestion qui peut intervenir avec des acteurs divers qui s'occupent de la protection de l'enfant notamment la police, la justice, l'éducation, la santé, le tourisme et qui peuvent intervenir dans des situations de vulnérabilité ;
- lutter contre l'abandon des enfants ;
- travailler sur la complémentarité du travail entre les OSC sur les mêmes thèmes ;
- élaborer un document de base pour donner un langage approprié commun à toutes les OSC ;
- planifier des états des lieux réguliers sur les territoires (ASSESSMENT) ;
- faire des traductions dans les langues locales et vulgariser les références qui nous lient universellement, des bonnes pratiques et des problèmes recourant au Maroc pour informer l'opinion publique et pour le plaidoyer.

Annexe A

Cartographie des organismes de protection de l'enfance visés par ville lors des rencontres réalisées dans le cadre du présent rapport

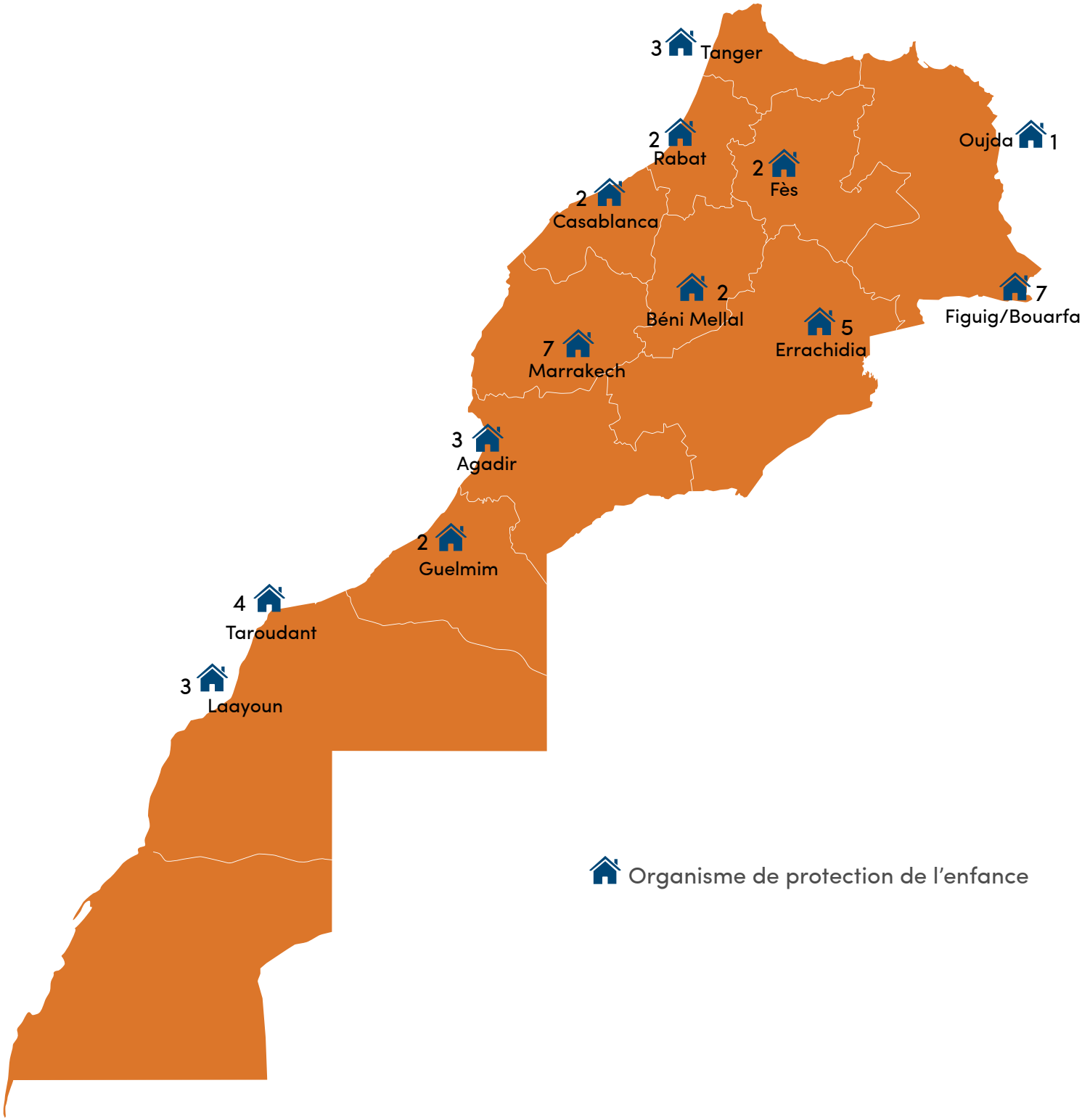
3 Tanger
2 Rabat
2 Fès
Oujda 1
2 Casablanca
2 Béni Mellal
7 Figuig/Bouarfa
5 Errachidia
7 Marrakech
3 Agadir
2 Guelmim
4 Taroudant
3 Laayoun
Organisme de protection de l'enfance

Annexe B

Questionnaire

Organisations de la société civile œuvrant dans la protection de l'enfance : Expérience, points critiques et recommandations

1. Identification de l'organisation

Nom de l'organisation .....

Statut .....

Date de création .....

Type d'activité .....

Occupation : .....

Nombre total d'enfants pris en charge :

	0-3 ans	Nombre d'enfants	3-5 ans	Nombre d'enfants	4-6 ans	Nombre d'enfants	7-11 ans	Nombre d'enfants	12-18 ans	Nombre d'enfants
Fratries	☐ G ☐ F		☐ G ☐ F		☐ G ☐ F		☐ G ☐ F		☐ G ☐ F	
Orphelins	☐ G ☐ F		☐ G ☐ F		☐ G ☐ F		☐ G ☐ F		☐ G ☐ F	
Abandonnés	☐ G ☐ F		☐ G ☐ F		☐ G ☐ F		☐ G ☐ F		☐ G ☐ F	
En placement temporaire	☐ G ☐ F		☐ G ☐ F		☐ G ☐ F		☐ G ☐ F		☐ G ☐ F	
Enfants en besoin spécifique	☐ G ☐ F		☐ G ☐ F		☐ G ☐ F		☐ G ☐ F		☐ G ☐ F	
Enfants en situation difficile	☐ G ☐ F		☐ G ☐ F		☐ G ☐ F		☐ G ☐ F		☐ G ☐ F	
Enfants migrants	☐ G ☐ F		☐ G ☐ F		☐ G ☐ F		☐ G ☐ F		☐ G ☐ F	

1. Quelles ont été les principales ressources de fonds pour la gestion de votre activité, dans les deux dernières années ? (indiquer le %)

	INDH, Entraide Nationale, Collectivités (Préfecture, Commune, Région), Ministères	Privé (particuliers)	Privé (entreprises)	Bailleurs de fonds (UE, UN, Coopérations étrangères, etc...)
[1% 20%]	☐	☐	☐	☐
[20% 30%]	☐	☐	☐	☐
[30% 40%]	☐	☐	☐	☐
[40% 50%]	☐	☐	☐	☐

2. Quels sont les partenaires avec lesquels vous avez collaboré au cours des deux dernières années ?

☐ INDH

☐ Entraide Nationale

☐ Collectivités (Préfecture, Commune, Région)

☐ Ministères

☐ Privé (particuliers)

☐ Privé (entreprises)

☐ Bailleurs de fonds (UE, UN, Coopérations étrangères, etc..)

☐ Autres .....

2. Structure interne

1. Personnel chargé

	Nombre	Ancienneté moyenne	Fonctions	Formation préalable cohérente avec le poste
Hommes	☐ 5-10 ☐ 10-15 ☐ 15-20 ☐ Plus de 20 ☐ Autre _____	☐ Moin d'un an ☐ 1 ans à 2 ans ☐ 2 ans à 3 ans ☐ Plus de 3 ans ☐ Autre _____	☐ Personnel de support (sécurité, ménage, cuisine) ☐ Administration (comptable, économe,) ☐ Educateur/rice ☐ Assistant/e social/e ☐ Directeur/rice ☐ Psychologue ☐ Orthophoniste ☐ Logopédiste ☐ Autre _____	☐ Oui ☐ Non
Femmes	☐ 5-10 ☐ 10-15 ☐ 15-20 ☐ Plus de 20 ☐ Autre _____	☐ Moin d'un an ☐ 1 ans à 2 ans ☐ 2 ans à 3 ans ☐ Plus de 3 ans ☐ Autre _____	☐ Personnel de support (sécurité, ménage, cuisine) ☐ Administration (comptable, économe,) ☐ Educateur/rice ☐ Assistant/e social/e ☐ Directeur/rice ☐ Psychologue ☐ Orthophoniste ☐ Logopédiste ☐ Autre _____	☐ Oui ☐ Non

2. Faites-vous des formations pour votre personnel ?

☐ Oui,

Combien de fois

☐ 1 fois/ mois

☐ 1 fois / 3 mois

☐ 1 fois/ 6 mois

☐ Autres .....

☐ Non

3. Disposez-vous d'une charte ou un code d'éthique à suivre par votre personnel ?

☐ Oui

Laquelle ? .....

☐ Non

3. Connaissance en matière de Droit de l'Enfant

1. Êtes-vous formés en matière de Droit de l'Enfant ?

☐ Oui

☐ Non

2. Êtes-vous au courant des lignes directrices des Nations Unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants privés de milieu familiale ?

☐ Oui

☐ Non

3. Comment vous vous y êtes informé ?

☐ Formation interne

☐ Formation externe

☐ Intérêt personnel

☐ Autre _____

4. Pratique dans le placement de l'enfant

1. Travaillez-vous/ avez-vous travaillé sur des programmes de désinstitutionalisation (alternatives au placement de l'enfant dans l'institution) ?

☐ Oui

Lesquelles ? .....

☐ Non

2. Adoptez vous des mécanismes de consultation de l'enfant lors de la prise de décision qui le concerne ?

☐ Oui,

Lesquels ? .....

☐ Non

3. Quelle est la procédure que vous suivez pour le placement de l'enfant ?

☐ Par décision du juge

☐ Par initiative des parents

☐ Autre .....

4. Est-ce qu'il y a un suivi de l'autorité de tutelle ?

☐ Oui

☐ Non

☐ Pourquoi ? .....

5. Est-ce que vous disposez d'une procédure de recherche de la famille biologique des enfants ?

☐ Oui,

Laquelle ? .....

☐ Non

6. Adoptez-vous des procédures pour les visites des parents biologiques (dans le cas d'existence de famille) ?

☐ Oui,

Lesquelles ? .....

☐ Non

7. Adoptez-vous des procédures pour garder ou récupérer le lien entre la famille biologique et l'enfant ?

☐ Oui,

Lesquelles ? .....

☐ Non

5. Obstacles professionnels

1. Quels sont les obstacles qui entravent votre travail ?

- ☐ Absence de coordination entre les acteurs
- ☐ Absence d'infrastructures adéquates
- ☐ Manque de ressources humaines
- ☐ Manque de compétences spécialisées (psychologues, spécialisés en addiction, etc..)
- ☐ Ressources financières insuffisantes
- ☐ Absence d'approche intégrée
- ☐ Manque de programmes de médiation/ réinsertion/ accompagnement familial
- ☐ Société stigmatisante envers l'enfant défavorisé
- ☐ Procédures administratives lourdes
- ☐ Autres .....

.....

.....

2. Selon votre expérience, à quel niveau trouvez-vous souvent des retards, des blocages ou des complexités ?

- ☐ Finance
- ☐ Bureaucratie
- ☐ Logistique
- ☐ Législative
- ☐ Système éducatif
- ☐ Culture
- ☐ ONGs
- ☐ Autres .....

3. Connaissez vous des pratiques efficaces dans la protection de l'enfant ?

- ☐ Oui

Lesquelles ? .....

- ☐ Coordination entre les acteurs
- ☐ Approche individualisée
- ☐ Les Unités de Protection de l'Enfance (UPE)
- ☐ Éducation à travers le sport et l'art
- ☐ La désinstitutionnalisation de la prise en charge
- ☐ La médiation familiale et le soutien aux mères
- ☐ Aucune
- ☐ Autres .....

.....

.....

- ☐ Non

6. Action publique

1. Pensez-vous que les actions du gouvernement sont suffisantes vis à vis les problèmes de l'enfance en générale ?

☐ Oui

Pourquoi ? .....

.....

☐ Non

Pourquoi ? .....

.....

2. Quel est le droit/volet relativement aux droits de l'enfant sur lequel vous remarquez des avancements positifs ?

.....

.....

7. Problèmes et solutions envisageables

1. Selon votre expérience quel est le problème le plus urgent qui menace l'enfant au Maroc ?

.....

.....

.....

2. Selon vous y a-t-il des solutions réalisables pour lutter contre ce problème ?

☐ Oui

Lesquelles ? .....

.....

☐ Non

8. Plaidoyer

1. Comment elle est la situation des enfants dans votre ville ou région ?

- ☐ En amélioration
- ☐ En stagnation
- ☐ En détérioration
- ☐ Très critique

2. Quels sont les motifs de privation de milieu familiale les plus fréquents dans votre région ?

- ☐ Enfant issu de relation hors pacte matrimonial
- ☐ Perte de l'autorité parentale
- ☐ Manque de compétences parentales, manque de moyens des parents (situation temporaire)
- ☐ Parents en détention
- ☐ Milieu familial déviant
- ☐ Autres _____

_____

3. Avez- vous des statistiques fiables ?

- ☐ Oui

D'où ? _____

Lesquelles ? _____

_____

Selon quelles études ? _____

- ☐ Non

4. Avez-vous déjà conduit des actions de Plaidoyer ?

☐ Oui

Laquelle ? .....

.....

☐ Non

☐ Prévu

5. Sur quel sujet ?

.....

6. Auprès de quelle autorité ?

.....

7. Comment était le résultat ?

☐ Bien

☐ Satisfaisant

☐ Passable

☐ Mauvais

8. Est-ce que vous mettez en place des activités de sensibilisation ?

☐ Oui

☐ Rue

☐ Télé

☐ Radio

☐ Réseaux sociaux

☐ Ecole

☐ Séminaires/tables rondes/ateliers

☐ Soirées de gala

☐ Autres : .....

☐ Non

9. Associations en réseau

1. Collaborez vous avec d'autres associations dans votre région ?

☐ Oui

Lesquelles ?

☐ Organisme/Association: .....

☐ Réseau : .....

☐ Collectif : .....

☐ Non

2. Est-ce-que la collaboration est fructueuse ?

☐ Oui

☐ Non

Pourquoi ? .....

.....

3. Si oui, comment cette collaboration contribue à résoudre les problèmes de l'enfance au Maroc ?

.....

.....

10. Voix des associations et prise de décision intégrée

1. Etes vous consulté par les autorités locales en tant qu'expert au niveau local de la protection de l'enfance, dans le but de prendre en considération vos connaissances et opinions dans le processus décisionnel ?

☐ Oui

☐ Non

2. Votre présence est-elle obligatoire dans le processus décisionnel dans votre région ?

☐ Oui

☐ Non

Pourquoi ? : .....

3. Avez-vous proposé des recommandations aux autorités locales ?

☐ Oui

Lesquelles ? .....

.....

☐ Non

4. Est-ce-qu'elles ont été prises en considération ?

☐ Oui

☐ Non

5. Si on vous demande d'imaginer un réseau qui lie les associations du domaine de la protection de l'enfance au Maroc, à votre avis :

☐ Qu'est-ce qu'il doit fournir ?

☐ Quel rôle doit-il jouer ?

☐ Que doit-il contenir ?

COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

Plateforme CDE Maroc
منتدى إتفاقية حقوق الطفل ـ المغرب
ⵓⴼⵓⵍⵍ ⵜⴷⵜ ⵏⵇⵇⵓⵔ

Amici dei Bambini
LE DROIT D'ÊTRE FILS

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union Européenne.

Le contenu de la publication révèle de la seule responsabilité de Ai.Bi. et ses partenaires et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

Secrétariat Plateforme CDE Maroc
Association Amis des Enfants – Ai.Bi. Maroc

2, rue Al Maoussil, apt. 9
Hassan – Rabat
Tél. : +212 537203784